


## Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

N° de dossier : 1055852/CLI400338/2401080 /  
Date : 10/03/2025  
Contact : KOCHBATI Michel

UCI AURA - Lyon - Pôle CIRCET  
CRS DU 3E MILLENAIRE  
BP 70019  
69800 ST PRIEST CEDEX

<b>Bénéficiaire (si différent du demandeur)</b>
<p>Aurillac le 25/02/2025 Le Directeur des Mobilités  Philippe FABREGUE</p>

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence de Mauriac AV RAYMOND CORTAT 15200 MAURIAC le 25/02/2025	Permission accordée : OUI Date et signature : (Nom et qualité) <i>conformément à la proposition d'implantation</i> <i>du 20/02/2025</i> (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ..... du ..... )

<b>Niveau d'urgence</b>
Raccordement client : <b>Non</b>

<b>Localisation des Travaux</b>
15190 ST AMANDIN - RD679.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	960		m. d'alvéole	2880	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

**Nature des travaux :** Réalisation de conduite multiple,

Gestionnaire de voirie : 77856 Conseil Départemental du Cantal

Orange Restricted



**PROPOSITION D'IMPLANTATION**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM**  
**SERVICE GESTION DU TERRITOIRE MAURIAC**  
**RD n° 47 et 679**

**N° de dossier : 2025 – 04 Permission de voirie**

**Demande de: ORANGE – dossier n° 1055852**

**Objet de la demande: pose de conduites Télécom**

**Communes : Saint Amandin, Saint Etienne de Chomeil et Trémouille Lieu-dit :  
Coindre et Faux Monnayeurs**

Le 20 février 2025, je soussigné

Monsieur Cédric Muratet représentant l'agence Départementale

Je me suis transporté sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant de l'agence Départementale

M Cédric MURATET

le représentant de ORANGE

Le Coordonnateur territorial de Mauriac

M Fabrice BOUSCATIER

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repère Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR TV traversée	Technique * TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC					N° du schéma type applicable (schémas annexés à la P1) observations diverses	
					Sous Chaussée	Sous accotement			Sous fossé		Sous trottoir
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
47	Cat 3	PR 12+700 à 12+712	G	TE		12 m					Schéma 2-4
679	Cat 2	PR 15+550	TV	TE	10 m						Schéma 1-1 Traversée en diagonale
679	Cat 2	PR 15+550 à 15+780	G	TE		230 m					Schéma 2-4
679	Cat 2	PR 15+780 à 15+840	G								Utiliser l'encorbellement existant au pont des Faux Monnayeurs. Nouveaux percages proscrits.
679	Cat 2	PR 15+840	TV	TE	10 m						Schéma 1-1 Traversée en diagonale
679	Cat 2	PR 15+840 à 16+380	D	TE		570 m					Schéma 2-4
679	Cat 2	PR 16+380	TV	TE	10 m						Schéma 1-1 Traversée en diagonale
679	Cat 2	PR 16+380 à 16+440	G								Utiliser l'encorbellement existant au pont de Coindre. Nouveaux percages proscrits.
679	Cat 2	PR 16+440	TV	TE	10 m						Schéma 1-1 Traversée en diagonale
											Raccordement sur la RD 47

La chaussée sera découpée proprement pour l'ouverture des fouilles  
Le niveau des chambres ne dépassera pas le niveau de la chaussée et des accotements

Prévoir une visite sur site avec des représentants du Conseil départemental du Cantal avant le démarrage du chantier

\* Techniques:  
SA= Support Aérien  
TT= Tranchée Traditionnelle  
TE= Tranchée Etroite  
FD= Forage Dirigé  
F= Fonçage

**Utilisation des encorbellements existants (pont de Coindre / pont des Faux Monnaieurs):**

Prévoir de remplacer les tiges filetées des encorbellements existants par des tiges plus longues avec fixation à leurs extrémités des supports (colliers ou autre) adaptés aux nouveaux fourreaux à supporter. Le pétitionnaire prendra l'attache du gestionnaire du réseau en place pour vérifier les conditions techniques de réalisation.

**Schémas 1-1** tranchée étroite sous chaussée des RD de catégorie 1

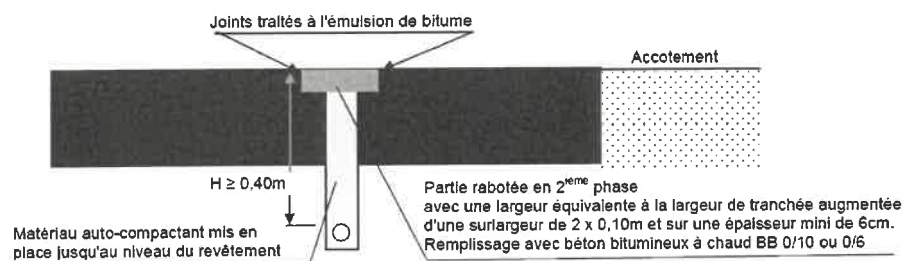
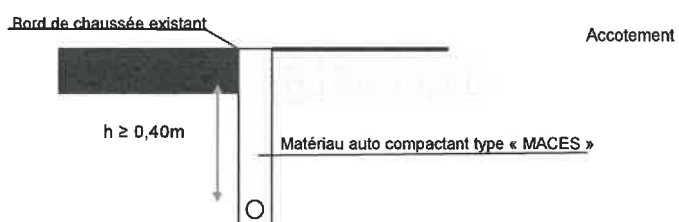


Schéma 2-4 de 0.50m au-dessus de la génératrice supérieure : tranchée étroite joutant le bord de chaussée des RD catégories 2 et 3



*MACES : Matériaux AutoCompactants Essorables de Structure avec squelette granulaire de diamètre maximal 14 à 20 mm, un dosage en ciment de 140 kg/m<sup>3</sup> et une teneur en eau d'environ 200 l/m<sup>3</sup>.*